

Recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Le 15 mars 2015, l'Instance permanente sur les questions autochtones a tenu sa 10^e séance. À l'ordre du jour figuraient les recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones relatives à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Depuis la dernière séance de l'Instance permanente sur les questions autochtones, le 15 mars 2014, l'Instance permanente sur les questions autochtones a tenu deux autres séances. À l'ordre du jour figuraient les recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones relatives à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Le 15 mars 2015, l'Instance permanente sur les questions autochtones a tenu sa 10^e séance. À l'ordre du jour figuraient les recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones relatives à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Le 15 mars 2015, l'Instance permanente sur les questions autochtones a tenu sa 10^e séance. À l'ordre du jour figuraient les recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones relatives à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Accréditation : Les médias peuvent obtenir des renseignements sur l'accréditation en contactant le Secrétaire général de l'Instance permanente sur les questions autochtones au 1-877-975-2233 ou au 1-212-636-3434. Les médias peuvent également visiter le site Web de l'Instance permanente sur les questions autochtones à l'adresse www.institutcanadien.ca/fr/accréditation.

Pour les demandes relatives aux médias : Les médias peuvent obtenir des renseignements sur l'accréditation en contactant le Secrétaire général de l'Instance permanente sur les questions autochtones au 1-877-975-2233 ou au 1-212-636-3434. Les médias peuvent également visiter le site Web de l'Instance permanente sur les questions autochtones à l'adresse www.institutcanadien.ca/fr/accréditation.

Pour contacter le Secrétaire : Les médias peuvent obtenir des renseignements sur l'accréditation en contactant le Secrétaire général de l'Instance permanente sur les questions autochtones au 1-877-975-2233 ou au 1-212-636-3434. Les médias peuvent également visiter le site Web de l'Instance permanente sur les questions autochtones à l'adresse www.institutcanadien.ca/fr/accréditation.

Pour de plus amples informations : Les médias peuvent obtenir des renseignements sur l'accréditation en contactant le Secrétaire général de l'Instance permanente sur les questions autochtones au 1-877-975-2233 ou au 1-212-636-3434. Les médias peuvent également visiter le site Web de l'Instance permanente sur les questions autochtones à l'adresse www.institutcanadien.ca/fr/accréditation.